

Dossier n° 233640

Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance (non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

Document à remettre à l'Administration communale d'Etagnières

Rue du Bourg 2, case postale 17, 1037 Etagnières – greffe@etagnieres.ch – tél. 021 731 01 50

A. Renseignement généraux

Propriétaire(s)

Nom : RigoliPrénom : Jean-PierreParcelle : 563Adresse : Prés de Jaupes 9 - 1037 EtagnièresTéléphone : 079 412 79 61Mail : rigoli@rigoli.org

B. Description de l'ouvrage

Construction d'une pergola à lames amovibles au toitureCoût des travaux : CHF 20'000.-

C. Documents à fournir: (déjà en votre possession)

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

D. Signature et accords

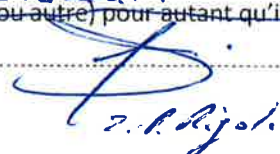
Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnés ci-dessus.

Lieu : Etagnières Date : 26/04/2024Signature(s) : Madeleine et Serge Pittet (voisins concernés) ont été informés et ne doivent plus signer de document.

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature:

Lieu : _____ Date : _____

Signature(s) : _____


J.-P. Rigoli

E. Décision :

La Municipalité, dans sa séance du 29 avril 2024 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Cette autorisation est **valable 12 mois** dès la délivrance de cette dernière.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

P. Favre



La Secrétaire

E. Thomet

Prix de l'autorisation : CHF 120.00